



Frais de notaire / divorce

Par **Tite76**, le **27/10/2017** à **09:55**

Bonjour,

Je suis sur le point de finaliser la convention de divorce à l'amiable.

Je vais donc recevoir une soulte de la moitié du prix fixé pour la propriété commune.

Mon avocate me dit que lors d'un rachat de soulte par mon "futur ex mari", il lui incombait les frais de notaire puisqu'il me rachète la maison et le notaire dit que c'est un partage. Je n'ai pas trouvé d'information sur le sujet.

Quelqu'un pourrait il m'éclairer svp.

Merci pour une réponse rapide, sachant que nous avons rendez-vous avec le notaire très prochainement.

Par **Visiteur**, le **27/10/2017** à **11:46**

Bonjour,

divorce par consentement mutuel et déjà un désaccord ? pas bon ça...

Par **Tite76**, le **27/10/2017** à **13:59**

Grenouille,

On est d'accord sur tout mais je m'interroge sur cette question des frais pour que ce soit juste !